

130^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 22 octobre 2024

PV du CE du 22 octobre 2024

Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deuxième jour du mois d'octobre, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle Panorama du Fleuve Congo l'Hôtel, la 130^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion a été présidée par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres, le Président du Comité Exécutif demande au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC de vérifier le quorum. Ce dernier étant atteint, le Comité a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Son Excellence Monsieur **KIZITO PAKABOMBA KAPINGA MULUME**, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif, Membre, représenté par **Godard MOTEMONA**, Vice-Ministre des Mines ;
3. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre ;
4. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre ;

Entreprises Extractives :

5. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre ;
6. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre ;
7. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Délégué de la Chambre des Mines, Membre ;
8. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre ;

Société Civile :

9. Monsieur **KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
10. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
11. Madame **NENE BINTU**, Déléguée de la Société Civile, Membre ;
12. Monsieur **Freddy KASONGO**, Déléguée de la Société Civile, Membre ;

Membres ayant donné mandat :

13. SEM Madame **Eve BAZAIBA MASUDI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif représentée par Monsieur **Pierre Héritier MPIANA**, Directeur de Cabinet Adjoint ;
14. SEM **Aimé MOLENDO SAKOMBI**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur **Tony DINO CHERMAN**, Directeur de Cabinet Adjoint ;
15. SEM **Doudou FWAMBA LIKUNDE LIBOTAY**, Ministre des Finances, Membre, représenté par Monsieur **Alain MALATA**, Directeur de Cabinet ;

16. Monsieur **Léon KANKOLONGO**, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, représenté par M. Christian Sobo
17. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par par M. Gaby Londe, présent ;

Y ont également pris part comme invités, les délégués de l'IGF, du Ministère des Mines, du Ministère des Hydrocarbures et des organisations telles que NRGI, GIZ, The Center Carter, Publiez Ce que Vous Payez ainsi que les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

D'entrée de jeu, le Président informe les membres du Comité qu'à raison d'un conflit d'agenda, il sera obligé de conduire la réunion pendant une heure de temps et si l'ordre du jour n'est pas épuisé, le Premier vice-président du Comité poursuivra la conduite de la réunion.

A la demande du Président, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC fait lecture de l'ordre du jour. Par la suite, le Président demande aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante.

Aucun point n'ayant été soulevé, le Président invite les membres à adopter l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- (1) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 17 septembre 2024 ;**
- (2) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 18 septembre au 21 octobre 2024 :**
 - *Activités menées du 18 septembre au 21 octobre 2024 ;*
 - *Elaboration des Rapports ITIE : (i) Rapport standard 2022 : point sur la collecte des données (ii) Rapport sur le secteur forestier ; (iii) Autres Rapports thématiques ;*
 - *Atelier de redynamisation de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC ;*
- (3) **Présentation du Rapport et de la feuille de route sur la divulgation systématique ;**
- (4) **Information sur les dossiers saillants :**
 - *Réflexion sur l'élaboration par la RDC de la stratégie nationale de gestion des minerais stratégiques ;*
 - *Avenant n°5 à la Convention SICOMINES :*
 - *Eclaircissements sur les jetons de présence perçus par les experts de la Commission de renégociation de la Convention SICOMINES;*
 - *Conclusions et recommandations de l'Avenant n°5 à la Convention SICOMINES.*
- (5) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 17 septembre au 21 octobre 2024) ;**
- (6) **Divers**

Délibération :

L'ordre du jour est adopté.



III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point à l'ordre du jour : Adoption du P.V de la réunion du 17 septembre 2024

Le Coordonnateur National indique que le projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 17 septembre 2024 a été transmis aux membres pour observations et/ou amendements et que le Secrétariat Technique n'a enregistré aucune réaction des membres.

Le Président demande s'il y avait des amendements/observations à formuler séance tenante.

Un membre fait observer en ce qui concerne la rallonge du délai de publication du Rapport sur le secteur forestier qu'il a été mentionné à la page 8 du Procès-verbal que le Ministère de l'Environnement a apporté l'information. Il estime que cette transcription serait mieux si le P.V renseignait plutôt qu'il s'agit des réformes engagées par le Ministère de l'Environnement.

Sur la même page 8, un autre membre dit que le procès-verbal ne rapporte pas fidèlement ce qui a été dit au sujet de capitaliser à ce jour, par l'ITIE-RDC, l'opportunité de la présence à la Primature de Madame la Première Ministre qui fut Présidente honoraire du C.E et qui connaît mieux de l'ITIE -RDC notamment la signature diligente du projet de Décret régissant le Comité National de l'ITIE-RDC.

Un membre du collège société civile apporte une correction sur son nom qui devrait être écrite NENE BINTU et non NENE BINTI.

Moyennant ces observations, le Président invite les membres à adopter le procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 17 septembre 2024.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 17 septembre 2024 est adopté.

Deuxième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 18 septembre au 21 octobre 2024

A la demande du Président, le Coordonnateur National axe son intervention autour de trois points ci-après : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) activités menées sur la période et (iii) Participation à des conférences, ateliers ou réunions.

1. Elaboration des Rapports ITIE

Concernant l'élaboration des Rapports, le Coordonnateur National informe les membres de ce qui suit :

- **Rapport ITIE-RDC 2022** : Accompagnement des 124 parties déclarantes à la télédéclaration T/SL des données situées dans les Provinces de Lualaba et du Haut-Katanga ainsi que des 3 Régies financières nationales ;
- **Rapport EMAPE – Diamant 2021 & 2022** : Finalisation de la collecte des données sur terrain par le Consultant (Cabinet EnerTEAM) ;
- **Rapport EMAPE – Diamant 2023** : Evaluation des offres techniques et financières ;
- **Rapport d'évaluation** du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques : Négociation avec COREF pour l'extension du contrat et convenance sur les prochaines étapes ;
- **Rapport sur le secteur forestier** : Sollicitation d'informations complémentaires auprès des services attitrés du Ministère de l'Environnement;
- **Rapport d'évaluation** de l'exécution des dépenses sociales et de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières : lancement d'appel d'offres ;

- **Rapport sur la modélisation fiscale** de quelques grands projets miniers : lancement d'appel d'offres ;
- **Rapport EMAPE – Diamant Cu & Co 2022 & 2023** : Evaluation des offres techniques et financières en cours ;
- **Rapport d'évaluation de l'exécution des dépenses sociales et de la dotation de 0,3 % du Chiffre d'Affaires des entreprises minières** : Evaluation des offres techniques et financières en cours ;
- **Rapport sur la modélisation fiscale de quelques grands projets miniers** : Evaluation des offres techniques et financières en cours.

2. Activités menées du 16 septembre au 22 octobre 2024

Le Coordonnateur National présente les activités menées de la manière ci-après :

- **Sur financement de la Banque Mondiale/Projet Encore :**

Tenue à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi des ateliers techniques sur l'accompagnement des parties déclarantes à la télédéclaration des données du Rapport ITIE-RDC 2022 ;

- **Sur financement de la GIZ/Progerim :**

Poursuite de l'étude pilote d'évaluation de l'application des disposition légales et règlementaires relatives à la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières : Cas des 10 OS/DOT de la première vague du Lualaba et du Haut-Katanga.

- **Autres activités sensées être sur dotation du Gouvernement :**

Comme recommandé lors de la réunion du Comité Exécutif au sujet de l'ajustement à l hausse de a dotation allouée au CN ITIE, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a été saisi mais ne s'est pas encore prononcé.

3. Participation à des conférences, ateliers et forums

Le Coordonnateur National présente l'état des participations du Secrétariat Technique à des conférences/ateliers et forums, tel que repris dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Thématique	Organisateur	Résultat
Atelier	Mise à jour de la liste de contrôle (auto-évaluation) de la RDC dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	Ministère de la Justice	Mise à jour de la liste
Atelier	Diagnostic et réflexions sur les risques de corruption dans le secteur Extractif	NRGI	Mise en place du mécanisme de Diagnostic
Atelier	Présentation du Rapport d'étude sur l'analyse de l'efficacité du système de recouvrement des impôts, droits et taxes applicables au secteur minier en RDC : cas des minéraux de la transition énergétique	AFREWATCH	

Réunion technique	Séance de travail sur la thématique Mines et bonne gouvernance	Secrétariat Général à la Coopération Internationale	
Réunion technique ITIE-GIZ	Echange sur l'organisation de l'atelier national de la mise en œuvre de l'ITIE	ITIE-RDC	Préparation de l'atelier national du 04 au 08 novembre à Kinshasa (TDR, programme, invitations, thématiques, etc.)
Réunion technique	Jury du concours meilleurs mémoires sur la mobilisation et la gestion des recettes fiscales dans le secteur minier	Action pour la Bonne Gouvernance	Sensibilisation des étudiants congolais à utiliser les données ITIE dans leurs mémoires.

Débat :

Revenant sur la présentation du Rapport sur le secteur forestier, un membre du Collège entreprise dit que pour la cohérence, il aurait fallu mentionner que le Ministère de l'Environnement va fournir un complément des données contextuelles comme cela avait été dit à la réunion de la fois passée.

Un membre du Collège société civile évoque la décision du Gouverneur de la Province du Sud-Kivu suspendant les activités minières dans cette contrée et recommande qu'il y ait une mission de l'ITIE-RDC sur terrain pour s'enquérir des questions de transparence et de traçabilité d'autant plus que, malgré cette décision du Gouverneur, sur terrain il y a toujours des entités qui exportent des minerais et dont le contrôle n'est pas maîtrisé.

Evoquant la sanction de l'entrave à la transparence prévue dans le Code minier, un membre recommande que le Ministre des mines rappelle les entreprises des Provinces du Haut-Katanga et du Lualaba n'ayant pas encore déclaré de le faire diligemment peine d'être sanctionnées.

Le Coordonnateur National dit que les entreprises qui ont déclaré après sensibilisation sont essentiellement celles des provinces du Haut-Katanga et de Lualaba et que le deuxième accompagnement va concerner les autres provinces retenues dans le Périmètre. Pour le FOMIN, l'accompagnement va se faire aussi. Les autres observations évoquées seront prises en compte, notamment sur le rendu concernant le secteur forestier.

En ce qui concerne la Province du Sud-Kivu il est à noter que l'essentiel d'opérateurs qui sont des entités de traitement et seront pris en compte essentiellement dans le cadre du Rapport sur l'EMAPE de 3T&Or.

Un membre du Collège entreprises voudrait savoir si dans le Périmètre, le Comité Exécutif avait également retenu les Coopératives et poursuit en disant qu'en principe, les entités de traitement ne sont pas concernées dans le cadre de ce Rapport traditionnel.

Le Coordonnateur revient sur le cas des entités de traitement en précisant que pour celles ayant effectué des paiements matériels, elles sont retenues dans le périmètre du rapport standard comme entreprises en production. Il en est de même des quelques coopératives titulaires des droits miniers et ayant atteint la matérialité.

Troisième point à l'ordre du jour : Economie du Rapport sur la Divulgence systématique et la feuille de route

Le Coordonnateur commence par rappeler le contexte de l'élaboration de ce Rapport et précise que la GIZ à travers son programme DISM a apporté un appui financier pour réaliser cette étude. Il présente ensuite l'économie du Rapport **sur la Divulgence systématique et la feuille de route** en huit (8) points ci-après : (i) Contexte et objectif ; (ii) Données à divulguer ; (iii) système de divulgation : « actuel » ; (iv) Système de divulgation : « nouveau » ; (v) Activités menées ; (vi) Constats (défis) ; (vii) Structure de la feuille de route proposée ; et en fin (viii) le résumé de la feuille de route.

Avant de clôturer sa présentation, il informe les membres qu'il a entrepris des discussions avec le COREF pour faciliter l'exécution progressive des activités inscrites dans la feuille de route.

Débat :

Un membre du Collège société dit que cette étude fait un état réel des défis de digitalisation dans le pays. Il évoque le fait que les données étant collectées de façon manuelle, le défi serait de capitaliser le contenu de ce Rapport aux fins de parvenir à une déclaration systématique intégrale et ainsi permettre d'avoir des données dans le respect des Exigences de la Norme sur la ponctualité et la qualité des données.

Au regard de diagnostic fait qui démontre le retard qui est le nôtre dans la divulgation systématique, un membre du Collège entreprise voudrait s'assurer si le pays sera prêt sur cette question lors de prochaine la validation.

Un membre du Collège société civile dit que dans le document de travail il n'a pas vu la feuille de route et voudrait savoir quelle est la place réservée aux ETD dans le cadre de la divulgation systématique en sachant les différentes difficultés d'utilisation de l'outil informatique à ce niveau.

Un autre membre du Collège société dit que dans l'appropriation de ce Rapport, il faudrait qu'il y ait le Gouvernement au premier plan pour notamment accompagner les acteurs des ETD dans le renforcement des capacités.

Un autre membre du même Collège dit qu'il faudrait imaginer un mécanisme de sorte que le jour où les équipements pour l'exécution de la divulgation systématique seront octroyés qu'ils soient effectivement utilisés.

Le Coordonnateur National dit qu'à la validation le pays ne sera pas forcément prêt mais sera sur la bonne voie de la divulgation bien sûr avec l'effort du Gouvernement et l'appui des partenaires et que l'essentiel sera fait.

Le Président dit que le Gouvernement veut justement que la question soit plus mis sur l'investissement que sur le matériel roulant de sorte que la divulgation systématique soit pérenne.

Après échange, le Président demande aux membres de se prononcer sur l'adoption de ce Rapport sur la divulgation systématique.

Délibération : Le Comité Exécutif adopte le Rapport sur la divulgation systématique

Quatrième point à l'ordre du jour : Information sur les dossiers saillants

- *Réflexion sur l'élaboration par la RDC de la stratégie nationale de gestion des minerais stratégiques ;*
- *Situation du paiement de la prime de validation des membres du Comité National de l'ITIE-RDC ;*
- *Mise à jour des textes de gouvernance interne du Collège Société civile et remplacement des membres ;*
- *Etat des lieux du processus d'appel d'offres des blocs pétroliers et gaziers qui avait été amorcé par le Ministère des hydrocarbures ;*

En ce qui concerne la réflexion sur l'élaboration par la RDC de la stratégie nationale de gestion des minerais stratégiques, le membre du Collège société civile a dit qu'au regard des enjeux sur la transition énergétique, il incombe au pays de réfléchir sur la politique nationale afin de tirer profit des minerais stratégiques dont le pays est richement pourvu. Il dit qu'il existe certes un Décret sur les minerais stratégiques ainsi qu'un Conseil Congolais de la Batterie mais dit que ces deux instruments ne sont pas suffisants pour être considérés comme politiques de gestion des minerais de transition énergétique. Il conclut en disant qu'en se dotant de ces politiques, le pays se conforme également à la Norme ITIE 2023 qui requiert que celles-ci soient mise en place et rendues publiques.

Au sujet de la publication de la hauteur et des bénéficiaires des jetons de présence payés aux membres de la commission de négociation du contrat SICOMINES et du contenu de l'Avenant n° 5 à la Convention de collaboration entre la RDC et le groupement des entreprises chinoises, un membre du Collège de la société civile annonce que c'est le Président des OSC non membre du CE qui va prendre la parole pour soulever les questions posées au Comité Exécutif à ce sujet.

Prenant la parole, Monsieur Jean-Claude KATENDE, commence par dire que si la société civile a fait inscrire cette question à l'ordre du jour c'est pour deux raisons à savoir, la transparence et la redevabilité sur la gestion des ressources naturelles.

Ceci dit, il évoque que le contrat SICOMINES est un projet qui avait suscité au départ, beaucoup d'espoir aux congolais d'autant plus qu'il devait permettre, d'offrir des infrastructures et bien plus. Il félicite le Comité Exécutif qui a pris à cœur l'examen de ce contrat et a permis à ce que le débat public soit fait sur ce contrat et que donc il est tout à fait normal que cette question soit encore ramenée sur la même table du Comité Exécutif sur des sujets qui suscitent d'interrogations surtout sur la manière dont la commission qui a été chargée de renégocier ce contrat s'est attribuée des avantages. Dans ce cadre, il rappelle le contenu des questions adressées au Comité Exécutif résumées comme suit :

- 1) Sur les jetons de présence pour les participants des commissions qui ont touché 22.500 million cinq cent mille dollars américains, la voudrait savoir si cela est vrai que cet argent a été payé ? Si est-ce vrai que la Commission serait constituée de 262 personnes et quel a été le rôle joué par chacun ? quelle a été la provenance de l'argent payé aux membres de la commission ainsi que la clé de répartition ;
- 2) Sur l'Avenant n°5 ne serait-il pas nécessaire de se référer aux recommandations contenues dans le Rapport ITIE et les confronter audit Avenant pour s'assurer s'il y a eu des progrès ?

Il poursuit en disant que cette question étant cruciale elle ne saurait être débattue en quelques heures et propose qu'il soit consacré un temps d'une journée afin que les parties prenantes échangent à bâton rompu.

Le Président de céans tout en précisant que c'est effectivement un dossier très important relève que cet Avenant a permis de corriger les erreurs du passé tout en ramenant un gain de 7 milliards de \$ en lieu et place de 3 milliards sur le projet d'infrastructures.

Le Coordonnateur National dit que le CE a eu à adresser des lettres aux différentes parties déclarantes et que dans le processus normal de divulgation l'information a été soumise au Secrétariat Technique et seront prises en compte dans le Rapport ITIE en cours d'élaboration.

A la suite du Coordonnateur National, un membre du Collège entreprise s'interroge s'il n'était pas important d'accéder d'abord aux données disponibles au Secrétariat Technique et penser comment organiser une journée pour discuter sur les données disponibles en rapport avec SICOMINES.

Le Coordonnateur National a sollicité s'il ne serait pas mieux indiqué que l'Administrateur indépendant puisse reprendre les données dans le Rapport et après analyse, les informations soient débattues dans un large champ de débat public.

Le président des OSC Jean-Claude KATENDE dit qu'étant donné qu'il y a une partie prenante demande les informations fournies par une source il est tout à fait normal que cette information soit partagée telle qu'elle et soit débattue avec ou sans la publication préalable du Rapport.

Le Coordonnateur National dit que le processus d'élaboration voudrait que l'information soit contenue dans le Rapport selon les bonnes pratiques à l'ITIE mais le Comité Exécutif a le pouvoir de décider de partager les informations sans qu'elles ne soient dans le Rapport ITIE.

Un membre du Collège entreprise dit que le Comité Exécutif ne doit pas se laisser emporter par les informations des réseaux sociaux mais lorsqu'une information est sollicitée par une partie prenante le cadre idéal pour en discuter c'est bien le Comité Exécutif.

Après ces échanges, le Président donne la parole au représentant de l'IGF pour apporter les réponses aux questions soulevées par les OSC.

Le représentant de l'IGF axe son intervention sur ces points :

- L'IGF a produit également un rapport de revue du contrat Sicomines lequel est public et consultable par tous ;
- A la suite de ce rapport, le Cabinet du Chef de l'Etat a mis en place une Commission reprenant tous les Ministères et services intervenants sur la question y compris la société civile. La mise en place de la commission par la Présidence est traduite par une décision qui est la base juridique déterminant aussi bien les attributions que les avantages de la commission ;
- L'Etat congolais a payé sur les fonds sur ce qu'elle récupéré à l'issue de la renégociation du contrat.

Quant à l'Avenant n°5, il se trouve que les gisements donnés étaient estimés à 10 millions de tonnes or il n'y avait que 2 gisements prospectés.

Au départ, il fallait 9 milliards USD pour les deux volets dont 6 milliards pour les infrastructures montant qui a été rabattu à 3 milliards.

- Lors des discussions, chaque partie a apporté ses arguments.
- Les calculs ont été faits sur base de cour de 8.000USD la tonne de cuivre.
- Le partage des bénéfices selon la participation au capital de chaque partie prenante.
- Les royalties de 1,2% en faveur de la Gécamines à partir de l'année 2024
- Dans la gestion, le DGA devrait désormais devenir effectif ainsi que le poste de Directeur commercial à la partie congolaise.
- Une augmentation de la participation de la RDC dans le capital de SYCOHYDR qui passe en réalité de 25 à 42% ;
- A partir de l'année 2024, ce sont les bénéfices qui vont désormais financer les infrastructures.
- Procéder à une évaluation à partir de la 15^{ème} année qui marque également la fin des exonérations.

Débat :

Monsieur Jean-Claude KATENDE dit que le représentant de l'IGF a apporté les informations importantes qui, en principe ne devraient pas être épuisées dans un simple échange d'une heure mais qui devraient peut-être prendre tout une journée et que d'autres questions restent pendantes.

A la demande des OSC, le Comité Exécutif accepte l'organisation d'une journée pour débattre des questions soulevées sur SICOMINES et devra fixer la date de sa tenue.

Entre temps, le Coordonnateur National a été invité à partager les informations disponibles au ST.

Cinquième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 16 septembre au 21 octobre 2024

A la demande du Président, le Coordonnateur National a indiqué que le document relatif à la « **Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC** » a été transmis à chaque membre. Ainsi, il a fait une présentation sur l'état de financement du Plan de Travail et Budget Annuel 2024 et fait observer que le même montant de la dotation adopté depuis l'an 2011 est toujours renvoyé systématiquement et ne tient pas compte des besoins réels de la mise en œuvre à ce jour.

Un membre du Collège entreprise constate qu'aucune dotation n'a été faite au cours de ces deux derniers mois et que cela est anormal et qu'il ne faudra pas toujours attendre que ce soit les bailleurs qui appellent au Gouvernement son rôle de financer la mise en œuvre.

Dans le même sens, un membre du même collège estime que c'est ridicule que ça soit toujours le partenaire qui appuie financièrement la mise en œuvre de l'ITIE et propose à cet effet qu'il y ait l'organisation d'un débat de fonds pour vraiment aborder cette question de financement de la mise en œuvre.

Débat :

Le Président soumet à l'adoption la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 16 septembre au 21 octobre 2024.

Avant la clôture de la réunion, le Président de céans a informé les membres que la société STL a commencé à exporter un minerai rare à savoir le germanium qui représente 30 Tonne alors que la réserve mondiale est de 180 tonne et que cela est une opportunité pour le pays.

La prochaine réunion a été fixée pour la dernière semaine du mois de Novembre sauf imprévu.

L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 14h37', la réunion a pris fin à 16h28'.

Fait à Kinshasa le 22 octobre 2024

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

Secrétaire du Comité Exécutif

GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA

Président du Comité Exécutif